



Conseil économique et social

Distr. générale
16 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond

New York, 2-27 juillet 2012

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les secteurs connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Certes, nombre de pays de différentes régions ont bénéficié d'une croissance économique, mais l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) ne s'est pas toujours traduit par la création d'emplois, notamment pour les jeunes. Au lendemain de la crise économique mondiale, le taux de chômage des jeunes a augmenté dans de nombreux pays, y compris développés. La montée du taux de chômage global des jeunes a été plus nette que celle du taux de chômage global des adultes, ce qui conforte l'idée selon laquelle les jeunes sont plus vulnérables aux chocs économiques. Les gouvernements doivent investir dans le renforcement des moyens d'action des jeunes par le biais de l'acquisition des connaissances et compétences requises. Les systèmes et possibilités d'enseignement et de formation doivent mieux cadrer avec les exigences modernes du marché du travail pour faciliter le passage du milieu scolaire à la vie professionnelle. Par souci d'ouverture et de viabilité, il faut de plus en plus tenir compte de la nécessité de créer des emplois de plus en plus verts et de meilleure qualité assortis d'un programme de travail décent.

On a assisté au cours des dernières décennies à une accélération des processus d'intégration et de coopération régionales et à une multiplication des initiatives et accords régionaux, notamment dans le domaine du développement durable. Maintes organisations régionales, appuyées par les commissions régionales des Nations Unies et d'autres organismes du système des Nations Unies, ont intégré les objectifs de développement durable dans leurs cadres de développement. Les initiatives régionales ont été définies compte tenu des particularités et des besoins régionaux, et

* E/2012/100.



comprennent des cadres régionaux de mise en œuvre des stratégies globales de développement durable retenues, l'élaboration de normes environnementales et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de développement durable¹.

Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et 1817 (LV) du Conseil et se divise en deux parties. Dans la première, le rapport examine les questions liées à la jeunesse et au développement dans le cadre de la promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent ainsi que d'une croissance économique bénéfique à tous. Il souligne également l'importance que revêt la coopération régionale dans la promotion d'une approche intégrée du développement durable. La deuxième partie traite des évolutions dans certains domaines précis de la coopération régionale interrégionale, ainsi que d'autres questions de politique soulevées lors des sessions ministérielles des commissions régionales, des efforts entrepris afin d'assurer la cohérence au niveau régional, y compris à travers les Mécanismes de coordination régionale constitués par les commissions régionales, à la demande du Conseil, de la coopération établie avec les organisations régionales non affiliées à l'ONU dans le cadre de la promotion du développement, et de la coopération interrégionale actuelle instaurée entre les commissions régionales par le biais de la production d'ouvrages analytiques réalisés conjointement, de l'organisation de manifestations communes et de l'exécution de projets mixtes inscrits dans le cadre leurs efforts visant à promouvoir la coopération Sud-Sud.

¹ Les données et analyses contenues dans le présent rapport émanent pour la plupart de sources fournies par les commissions régionales.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Perspectives régionales d'action mondiale	4
A. Jeunesse et développement : promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent ainsi que de la croissance économique sans exclusive	4
B. Aperçu de la situation qui règne dans les différentes régions	5
C. Coopération régionale concernant la promotion d'une approche intégrée du développement durable	11
II. Initiatives prises dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale	18
A. Autres problèmes se posant aux gouvernements abordés par les commissions régionales lors de leurs sessions ministérielles et d'autres réunions de haut niveau	18
B. Cohérence au niveau régional	19
C. Coopération interrégionale entre commissions régionales	24

I. Perspectives régionales d'action mondiale

A. Jeunesse et développement : promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent ainsi que de la croissance économique sans exclusive

Contexte

1. Si nombre de pays des différentes régions ont connu une croissance économique, l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) ne s'est pas toujours traduit par la création d'emplois, notamment pour les jeunes. Au lendemain de la crise économique mondiale, le taux de chômage des jeunes a augmenté dans bien des pays, y compris développés. Sa montée globale a été plus sensible que celle du taux de chômage des adultes, ce qui renforce l'idée selon laquelle les jeunes sont plus vulnérables aux chocs économiques. Environ 75,1 millions de jeunes étaient au chômage à la fin de 2010, et ce taux de chômage a augmenté de près de 1 % au cours de la période 2008-2009².

2. La crise économique a eu de graves incidences sur le chômage des jeunes dans les pays développés, où il en est à son taux le plus élevé depuis 1991, date à laquelle les mesures ont été pour la première fois instituées, et continue d'afficher une tendance à la hausse (le chômage des jeunes a augmenté de 4,6 % au cours de la période 2008-2010)³.

3. Malgré les taux de chômage élevés chez les jeunes des pays développés, la plupart des jeunes du monde vivent dans les pays en développement, où un bon nombre d'entre eux, issus de diverses régions, ont encore du mal à trouver du travail. Même lorsqu'ils travaillent, ils occupent des emplois précaires, notamment dans le secteur informel. Des problèmes structurels fondamentaux entravent leur accès à un travail décent. Dans les pays à faible revenu, les jeunes se heurtent à une croissance sans emploi, assortie d'un minimum de création d'emplois dans le secteur formel, et doublée d'une demande globale faible. L'absence de filets de sécurité sociale revient pour les jeunes à gagner leur pain dans des conditions extrêmement difficiles et les maintient dans la pauvreté, même lorsqu'ils exercent un emploi. Selon des estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les jeunes constituent une part disproportionnée des travailleurs pauvres dans le monde (23,5 %).

4. Le mécontentement et la colère des jeunes découlant de l'impossibilité pour eux de trouver un emploi décent ont été l'un des facteurs qui ont contribué aux mouvements et soulèvements politiques et sociaux qu'ils ont déclenchés dans la région arabe. S'il est vrai que l'on retrouve nombre des mêmes éléments et tendances dans diverses régions, il n'en demeure pas moins que les causes et les conséquences du chômage des jeunes et la manière d'y porter effectivement remède varient sensiblement d'une région à l'autre.

² Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes : mise à jour 2011*, Genève, octobre 2011.

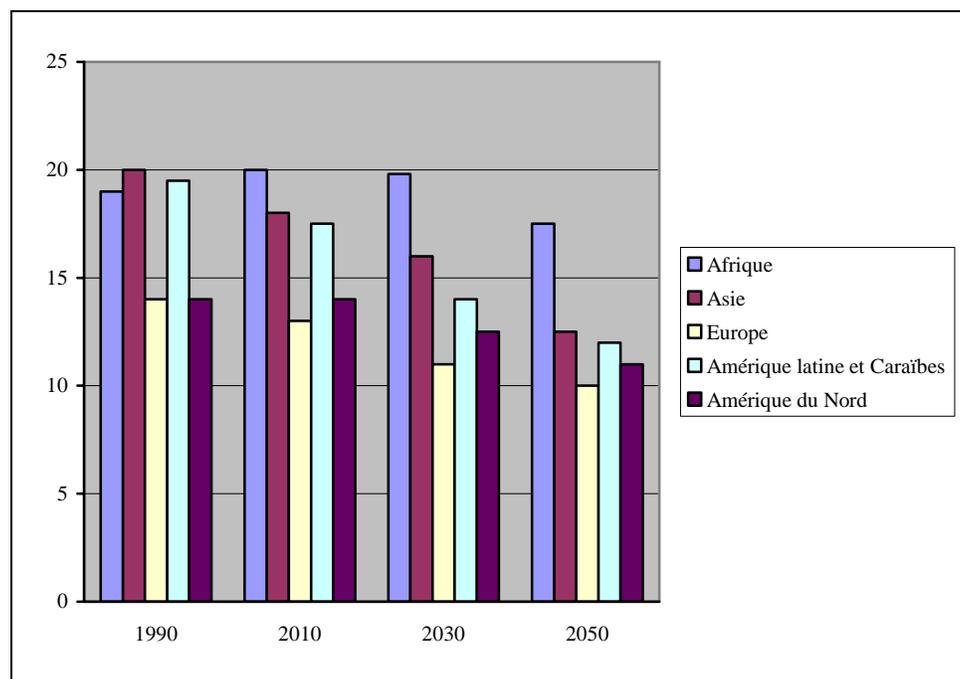
³ Ibid.

B. Aperçu de la situation qui règne dans les différentes régions

Afrique

5. La proportion de jeunes par rapport au pourcentage de la population totale a été plus élevée en Afrique que dans d'autres régions du monde et continuera à augmenter jusqu'en 2050 (voir la figure 9 ci-dessous). Investir dans la jeunesse africaine a des conséquences non seulement sur le développement économique et social, mais fait également ressortir la nécessité de bien cerner l'évolution des perspectives qui s'offrent aux jeunes et les problèmes auxquels ils se heurtent dans le monde actuel. Une éducation de qualité mue par la demande et à même de stimuler l'innovation et l'aptitude à l'emploi chez les jeunes, parallèlement à un marché du travail ouvert à un grand monde de jeunes, est ce dont nombre de pays africains ont impérieusement besoin. Pour être compétitifs et pouvoir trouver un emploi rémunéré aux niveaux national, régional ou mondial, les jeunes africains doivent acquérir des connaissances et des compétences grâce à l'instruction élémentaire et à l'enseignement supérieur ainsi qu'à la formation technique et professionnelle. Les gouvernements africains devraient donc commencer à investir davantage dans l'enseignement secondaire pour consolider les acquis enregistrés au cours de la décennie écoulée par le biais d'un taux de scolarisation élevé au niveau du primaire.

Comparaison de la part des jeunes dans le pourcentage de la population totale (en pourcentage)



Source : Rapport sur la jeunesse africaine, 2011.

6. Nombre de jeunes femmes n'arrivent pas à intégrer le marché du travail facilement ni à le quitter plus tôt du fait de certains préjugés et de certaines

contraintes, ce qui réduit leur taux d'activité. Les jeunes handicapés, les jeunes réfugiés et les jeunes travailleurs migrants se heurtent aussi aux mêmes obstacles. Compte tenu des conséquences sociales et politiques liées à un corps de jeunes sans éducation et sans emploi et à la nécessité de doter les jeunes africains des moyens de soutenir la concurrence à l'heure de la mondialisation, plusieurs initiatives ont été prises au niveau régional (voir l'encadré 1 ci-dessous).

Encadré 1

Initiatives régionales visant à promouvoir le développement de la jeunesse en Afrique

Au nombre des initiatives régionales visant à promouvoir le développement de la jeunesse en Afrique figurent notamment le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous (2000), le Plan d'action de l'Union africaine pour la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et la Charte africaine de la jeunesse, qui tiennent tous globalement compte des questions liées à l'éducation et à l'emploi ainsi que des problèmes qui touchent la jeunesse africaine dans la diaspora, comme en témoigne la volonté politique d'appuyer des politiques et programmes en faveur des jeunes au plus haut niveau. Les initiatives régionales exigent que toutes les parties prenantes œuvrent à l'élaboration de stratégies, politiques et programmes qui permettent à la jeunesse africaine d'être une force productive et compétitive au service du développement de l'Afrique. Selon le rapport sur la jeunesse africaine de 2011, les questions et défis en matière d'emploi qui se posent aux jeunes sont d'une importance cruciale et devraient être rattachés aux mesures et stratégies générales appliquées sur le marché du travail. En outre, les gouvernements doivent adopter des politiques macroéconomiques propres à favoriser une croissance globale de l'économie et de l'emploi tout en faisant preuve de la prudence requise en matière de développement social.

Région de la Commission économique pour l'Europe

7. Le taux de chômage des jeunes se chiffrait en moyenne à 18 % en 2011 dans la plupart des zones de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais est nettement plus élevé que cela dans de nombreux pays. C'est ainsi qu'il dépasse 20 % dans plus de la moitié des États membres de l'Union européenne et se situe à près de 50 % en Grèce et en Espagne. Il est particulièrement élevé chez les migrants, les handicapés et les minorités ethniques et raciales. Dans les économies européennes avancées, le taux de chômage des jeunes hommes est supérieur à celui des jeunes femmes tandis que dans les économies européennes émergentes, c'est l'inverse.

8. Bien que l'éducation et la formation soient les principaux facteurs de croissance économique à long terme, les dépenses dans ces domaines ont été réduites dans de nombreux pays de la CEE en raison des programmes d'austérité mis en œuvre pour alléger le fardeau de la dette souveraine. Dans les pays en transition, les systèmes scolaires et les programmes de formation ne sont toujours pas entièrement adaptés aux besoins d'emploi d'une économie de marché. Bien des

pays membres de la CEE ont mis en œuvre des politiques prévoyant l'octroi d'une subvention ou d'une surprime à l'embauche des jeunes. Or ces programmes ne fonctionnaient pas souvent comme prévu, car ils ne créaient pas d'emplois nets mais réduisaient simplement le nombre d'emplois permanents bien rémunérés par des emplois temporaires peu rémunérés.

9. Au sein de la région de la CEE, la politique du travail et la fourniture d'emplois décents aux jeunes sont largement considérées comme des politiques à définir au niveau national. Le Traité d'Amsterdam de 1997 stipule que l'emploi est une question d'intérêt commun et laisse le soin aux gouvernements nationaux de concevoir et de mettre en œuvre des politiques spécifiques visant à atteindre les objectifs fixés. L'encadré 2 ci-dessous met en évidence un certain nombre d'initiatives régionales à l'appui des politiques nationales.

Encadré 2

Appui des mesures nationales par le biais de la coopération régionale

L'Union européenne a appuyé des politiques nationales en mettant l'accent sur de bonnes pratiques et en apportant un concours financier à des fonds, notamment le Fonds social européen, le Fonds européen de développement régional et le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers. Europe 2020, stratégie nationale proposée en 2010 pour assurer la promotion d'une croissance durable sans exclusive, énonce plusieurs objectifs axés précisément sur l'emploi. Une initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes intitulée « Youth Opportunities Initiative » a été prévue pour aider les États membres à réaliser les objectifs fixés pour 2020, parallèlement à une autre visant à établir une meilleure corrélation entre les besoins du marché du travail et les compétences en matière d'enseignement et de formation, intitulée « New Skills for New Jobs Initiative ».

Amérique latine et Caraïbes

10. Les taux d'emploi et de chômage en Amérique latine et dans les Caraïbes se sont sensiblement améliorés entre 2000 et 2009 pour les jeunes de 15 à 29 ans, passant de 36 % en 2000 à 54 % en 2009 dans le premier cas et baissant de 16 % à 13 %, dans le second cas au cours de la même période. Quoique mieux éduqués que les générations précédentes, les jeunes éprouvent des difficultés à entrer dans le monde du travail en temps opportun.

11. La région continue de se heurter à de nombreuses difficultés. Le taux de chômage en milieu urbain est deux fois plus élevé qu'en zone rurale pour les jeunes âgés de 25 à 29 ans et les disparités entre les sexes au niveau des taux de chômage restent inquiétantes. Il y a également des groupes spécifiques qui ont particulièrement du mal à trouver un emploi, comme les jeunes ayant un faible niveau d'instruction, les jeunes femmes vivant dans des foyers traditionnels où les rôles sont rigidelement répartis, les jeunes qui n'étudient ni ne travaillent, et les minorités ethniques.

12. Le problème est de tendre vers plus d'égalité de chances pour les jeunes issus de familles n'ayant pas les mêmes niveaux de revenus, n'occupant pas les mêmes zones de résidence et n'étant pas dotés des mêmes identités ethniques et de soutenir les progrès en matière d'éducation par des politiques qui permettent de mieux assurer la transition de l'enseignement à l'emploi. Cela pourrait se faire par le biais de programmes destinés à faciliter l'accès à un premier emploi, la formation et la certification des compétences. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour renforcer le cadre institutionnel régissant le marché du travail et mettre au point des outils permettant de s'assurer que le marché du travail fonctionne correctement et protège ses actifs les plus faibles. Certaines des principales priorités que s'est fixées la région pour parvenir à un développement global de la jeunesse sont relevées dans l'encadré 3 ci-dessous.

Encadré 3

Priorités de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) coopère étroitement avec les États membres et organisations régionales à la réalisation des principales priorités suivantes définies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : a) allier les besoins en matière d'éducation et de formation à la validation des connaissances et aux perspectives d'emploi pratiques qui s'offrent aux jeunes; b) accroître les investissements pour améliorer la qualité de la formation professionnelle et l'appui en faveur des jeunes entrepreneurs à faible revenu; c) adapter la formation aux nouvelles exigences du marché du travail; d) apporter des changements techniques et assurer la participation d'acteurs multiples. Il importe également au plus haut point d'aider les jeunes entrepreneurs à créer des microentreprises ou de petites entreprises viables à terme en leur donnant l'accès au financement, à l'information et aux réseaux, étant donné que l'essentiel des emplois créés dans la région aujourd'hui sont l'œuvre de petites entreprises.

Asie-Pacifique

13. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la population totale des jeunes a atteint le chiffre record de 760 millions en 2010. La part des jeunes dans la population totale est censée cependant baisser de 18 % à 11 % d'ici à la fin du siècle. Cette baisse considérable pourrait avoir des conséquences néfastes sur la société, sous forme de pénuries de main-d'œuvre, de déficits de qualifications, de taux de dépendance élevés et de croissance économique faible.

14. Nombre de jeunes de la région sont particulièrement vulnérables, car ils exercent, dans le secteur non structuré, un travail peu rémunéré, peu productif et dangereux, qui n'offre aucune forme de protection sociale ou en offre sous une forme très limitée. Ils sont environ 47 millions de jeunes en quête d'emploi dans une région où les taux de chômage qui se rapportent à eux sont en moyenne trois à cinq fois plus élevés que ceux des adultes. Le taux de chômage des jeunes femmes par rapport aux adultes est généralement encore plus élevé que celui des jeunes hommes. Dans de nombreux cas, l'accroissement du chômage chez les jeunes, l'inactivité et le manque d'influence sont liés à la montée des risques sociaux et de

la criminalité, de la délinquance et de la méfiance à l'égard de maintes politiques sociales et économiques.

15. Pour remédier aux problèmes exposés ci-dessus, les gouvernements doivent veiller à doter les jeunes des connaissances et compétences requises, notamment de compétences pratiques. Les systèmes d'enseignement et de formation et les perspectives qu'ils ouvrent doivent mieux correspondre aux exigences modernes du marché du travail pour faciliter le passage du cadre scolaire au milieu professionnel. Par souci d'ouverture et de viabilité, combler les besoins en matière d'emplois plus verts et de meilleure qualité pour aller de pair avec le programme de travail décent devient de plus en plus nécessaire.

16. Il y a un besoin pressant de redresser les disparités entre les sexes en termes de taux d'activité, de salaires, d'encadrement et d'accès à l'éducation en Asie du Sud et du Sud-Ouest en particulier. La ségrégation professionnelle et la faible valeur accordée à la contribution économique des femmes, l'absence de droits en matière de succession et de propriété et l'accès réduit au crédit et au capital désavantagent plus les femmes sur le marché du travail. Les politiques d'emploi et de développement économique ainsi que les systèmes juridiques et réglementaires doivent tenir compte des difficultés particulières auxquelles font face les jeunes femmes sur le marché du travail et en tant que chefs d'entreprise potentielles. Certaines des initiatives régionales visant à promouvoir le développement de la jeunesse dans la région et soutenues par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sont mises en évidence dans l'encadré 4 ci-dessous.

Encadré 4

Cadres sous-régionaux de développement de la jeunesse

Les cadres régionaux et sous-régionaux adaptent les normes mondiales aux particularités régionales et donnent des indications sur les mesures à prendre au niveau national. C'est ainsi que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dispose d'un cadre de mécanismes de coopération au titre de l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse, qui prévoit notamment la promotion de l'aptitude à l'emploi des jeunes ainsi que l'échange d'informations et l'établissement de partenariats. De la même manière, la stratégie pour la jeunesse du Pacifique institue le cadre régional de développement de la jeunesse dans la sous-région du Pacifique, notamment par le biais de l'enseignement intégré, de moyens d'existence viables, de la promotion de modes de vie sains, du renforcement des capacités et des identités des jeunes et de la collecte de données sur la jeunesse. Le système des Nations unies coopère étroitement avec les organisations sous-régionales et leur apporte un soutien technique dans le cadre de la mise en œuvre de ces structures.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

17. La région arabe, que couvre la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), est en pleine transition démographique, marquée par la baisse des taux de naissance et de décès, d'où une évolution de la pyramide des âges. En

2010, une personne sur cinq vivant dans la région était un jeune adulte âgé de 15 à 24 ans. Cette forte augmentation de la population jeune offre une occasion d'accroître l'épargne, les taux d'investissement et le revenu par habitant et, en définitive, d'améliorer la qualité de la vie. En revanche, elle peut se traduire aussi par diverses difficultés dans les pays où les jeunes sont en proie à l'exclusion sociale, au chômage et aux privations. Selon des données du BIT portant sur une période de 20 ans, environ un jeune adulte sur quatre sur le marché du travail demeure au chômage dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, malgré les progrès réalisés en matière d'éducation aussi bien par les filles que par les garçons.

18. Au nombre des principaux défis posés par la mondialisation, auxquels s'ajoutent les conditions actuelles qui règnent sur le marché du travail dans la région arabe, on peut citer notamment : a) l'évolution rapide des compétences requises par rapport aux réformes de l'enseignement; et b) l'établissement de succursales de sociétés multinationales qui tendent à employer de la main-d'œuvre étrangère bon marché, provenant généralement d'autres régions. Ces faits ont conduit à la précarisation de l'emploi des jeunes, car nombre d'entreprises offrent un travail temporaire qui, par voie de conséquence, réduit les chances des jeunes de fonder un foyer ou de participer à la vie communautaire. La création d'emplois passe par la mise en place de politiques macroéconomiques et structurelles propres à réduire le chômage global, alliées à des programmes d'enseignement, de formation et d'apprentissage à même d'accroître la productivité des jeunes et de les rendre plus aptes à l'emploi, et des politiques d'octroi de subventions ou de surprimes à l'embauche des jeunes. Ces derniers doivent être au cœur de toute politique de développement mise en œuvre dans la région de la CESAO. La coopération régionale en matière d'échange de données d'expérience et d'harmonisation de politiques économiques et sociales clefs est importante. Certaines des initiatives régionales prévues dans ce domaine sont mises en évidence dans l'encadré 5 ci-dessous.

Encadré 5

Coopération régionale au sein de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

La CESAO œuvre, avec la Ligue des États arabes, à privilégier le rôle de la jeunesse arabe, à renforcer les capacités de celle-ci et à mieux lui donner les moyens de se prendre en charge. C'est pour cela que la Ligue des États arabes tient un forum de la jeunesse tous les ans. La CESAO s'emploie également avec la Ligue à aider les États membres à élaborer et à adopter des politiques de promotion du développement de la jeunesse à long terme. Ces politiques prévoient notamment d'améliorer la qualité de l'enseignement aux niveaux primaire et supérieur, de mieux faire correspondre les produits du système éducatif aux besoins du marché du travail, d'examiner les perspectives d'emploi qu'ouvre, notamment aux jeunes, l'émergence d'une économie verte dans la région et de stimuler le lancement d'entreprises d'envergure en vue de créer et d'exploiter de nouvelles possibilités économiques à long terme.

C. Coopération régionale concernant la promotion d'une approche intégrée du développement durable

19. Au cours des dernières décennies, les processus d'intégration et de coopération régionales se sont accélérés et les initiatives et accords régionaux, dont la portée s'étend désormais au-delà de domaines traditionnels tels que le commerce pour couvrir d'autres aspects tels que l'environnement, les migrations et la sécurité alimentaire, ont proliféré. Cette croissance rapide de la coopération, de l'intégration et des institutions régionales et sous-régionales a également été observée dans le domaine du développement durable où les mesures nécessaires à l'intégration des piliers du développement durable sont devenues un élément essentiel de la coopération régionale, en particulier dans le cadre des négociations menant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).

20. Au fait des processus en place au niveau mondial, nombre d'organisations régionales, soutenues par les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies, s'efforcent d'intégrer le programme de développement durable dans leurs cadres de développement. Des initiatives régionales ont été élaborées en tenant compte des spécificités et besoins régionaux. Elles comprennent des cadres régionaux globaux permettant de mettre en œuvre les stratégies générales convenues concernant le développement durable, des normes et processus de définition des normes sur les questions liées à l'environnement, des mécanismes de mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques en matière de développement durable et des processus d'évaluation des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des stratégies de développement durable, et permettent de faire connaître les points de vue régionaux s'agissant des processus mondiaux concernant le développement durable. On trouvera ci-après des exemples de coopération régionale dans différentes régions.

Afrique

21. En Afrique, des groupements à l'échelle régionale, tels que l'Union africaine et son programme Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), soutenus par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), constituent des forums régionaux bien établis pour la mise en œuvre des initiatives de coopération régionale sur le développement durable. La CEA œuvre en étroite partenariat avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BafD) pour fournir un appui d'ordre analytique et technique aux initiatives et processus régionaux.

22. L'Initiative Climat pour le développement de l'Afrique (ClimDev-Afrique) est un programme de développement africain qui vise à intégrer la gestion des risques climatiques dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions pertinents sur l'ensemble du continent. Elle a vu le jour en 2008 et est mise en œuvre sous la direction du secrétariat commun Commission de l'Union africaine-CEA-BAfD, avec l'appui d'un certain nombre d'entités. L'Initiative a pour objectif de renforcer la croissance économique, de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en atténuant les aléas de la variabilité du climat et des changements climatiques et de s'assurer que les progrès en matière de développement ne seront pas anéantis par les effets des changements climatiques à long terme. Elle a été conçue comme un programme en trois étapes s'étalant sur 11 ans. L'objectif général de ClimDev-Afrique est de renforcer la résistance de la

croissance économique à la modification du climat en Afrique en intégrant la gestion des risques climatiques dans les secteurs sensibles. L'initiative cadre bien avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté en Afrique et avec les plans de l'Union africaine dans le cadre du NEPAD visant à améliorer l'agriculture et la sécurité alimentaire, à atténuer les risques liés aux catastrophes et à favoriser l'action en faveur de l'environnement.

Encadré 6

**Initiative Climat pour le développement de l'Afrique –
un exemple de mesures complémentaires coordonnées
entre partenaires**

Les trois principaux partenaires de ClimDev-Afrique ont des fonctions complémentaires. La CEA héberge le Centre africain pour les politiques climatiques qui contribue au renforcement des capacités politiques de l'Afrique en matière de climat et fournit des services de secrétariat, d'administration et de gestion des programmes à l'Initiative. Le Groupe chargé d'étudier les changements climatiques et de suivre la désertification au sein de la Commission de l'Union africaine est l'entité de base qui permet de mieux faire connaître la position commune de l'Afrique sur les changements climatiques et imprime un élan à ClimDev-Afrique. La BAfD a créé un fonds spécial pour l'Initiative qui permet de financer les organismes d'exécution partout en Afrique qui en font la demande et mène des activités facilitant la réalisation des objectifs fixés. Cette initiative illustre l'importance des partenariats stratégiques entre parties prenantes régionales dans la promotion d'une cause commune.

23. Un autre bon exemple de coopération régionale s'agissant de la mise en œuvre d'une approche intégrée du développement durable est le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, programme agricole du NEPAD qui vise avant tout à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à accroître les revenus dans les économies principalement agricoles de l'Afrique. Pour ce faire, son objectif est quadruple : a) gérer durablement les ressources en eau et les terres; b) améliorer l'accès aux marchés; c) résoudre les problèmes liés à l'offre de produits alimentaires et à la faim; et d) promouvoir la recherche agricole, tous éléments qui sont essentiels.

24. Le Programme a donné du relief au secteur agricole dans les politiques gouvernementales en Afrique, contribué à l'élaboration de politiques agricoles bien ciblées et fondées sur des mesures d'incitation et grandement facilité la coordination des donateurs, l'harmonisation et l'alignement sur les priorités nationales. Dans un certain nombre de pays, des ressources supplémentaires ont ainsi été allouées aux programmes les plus susceptibles de rentabiliser ces investissements. Le système des Nations Unies, les partenaires de développement et les institutions multilatérales ont également été mobilisés à l'appui de ce programme. La CEA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale ont également fourni un appui important à ce programme.

Asie-Pacifique

25. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP aide les États membres à intégrer le respect de l'environnement dans le développement économique et social, notamment en adoptant une approche privilégiant la croissance verte, en planifiant et gérant les ressources naturelles telles que l'eau et l'énergie de manière écologiquement rationnelle et en optant pour une urbanisation viable. La CESAP fait également en sorte que se dégage un consensus entre les différentes parties prenantes concernant les stratégies, les méthodes et les types de coopération à adopter au niveau régional pour promouvoir une approche intégrée du développement durable.

26. Le concept de croissance verte de la Commission a été reconnu comme étant l'un des moyens clefs d'accéder au développement durable et adapté à la situation spécifique des pays, peut également faciliter une croissance économique rapide, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la viabilité écologique. Une publication commune de la CESAP, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Banque asiatique de développement (BafD) intitulée *Green Growth, Resources and Resilience* (Croissance verte, ressources et adaptation) comporte une analyse approfondie des problèmes particuliers que connaît la région pour parvenir au développement durable. Fondée sur cette analyse, la feuille de route pour une croissance verte à faible émission de carbone dans la région a été lancée en avril 2012. Cette feuille de route comporte des suggestions concernant une modification des systèmes économiques qui faciliterait le passage à une croissance verte à faible émission de carbone aussi bien dans la région qu'à l'échelle mondiale et propose aux responsables de l'élaboration des politiques une série d'options leur permettant de commencer à modifier les systèmes économiques afin de faire en sorte que la région soit mieux à même de parvenir au développement durable. En outre, depuis 2007, 700 décideurs et experts de 40 pays de la région ont bénéficié d'un soutien à la mise en valeur des capacités régionales et à la formation des formateurs grâce à un système d'apprentissage en ligne qui a amélioré leurs compétences en matière de mise au point de politiques, d'outils et de stratégies de croissance verte.

27. En 2006, le Forum de l'eau Asie-Pacifique a été créé par les ministres des pays de la région responsables de l'eau pour encourager la collaboration en matière de gestion des ressources en eau et accélérer l'intégration de cette gestion dans le processus de développement socioéconomique de la région Asie-Pacifique. Cette région doit également améliorer la sécurité énergétique tout en assurant une utilisation durable de l'énergie afin de soutenir la croissance économique et de répondre aux besoins en matière de développement de la région. Elle doit en outre améliorer l'accès aux services énergétiques et promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, la CESAP organisera un forum Asie-Pacifique de l'énergie à Vladivostok (Fédération de Russie) en 2013, avec pour objectif le renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité énergétique et d'utilisation durable de l'énergie.

Encadré 7

Mécanisme de coopération sous-régional visant à promouvoir la viabilité écologique et la sécurité énergétique en Asie du Nord-Est

Le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement a été lancé en 1993 en tant que mécanisme global de coopération intergouvernementale et concerne six pays de l'Asie du Nord-Est^a. Son objectif est de résoudre les problèmes d'environnement de la sous-région. La CESAP sert de secrétariat au programme. Au nombre des résultats concrets du programme figurent : a) la fourniture d'informations concernant les technologies propres et l'accès à ces technologies; b) le renforcement des capacités régionales de contrôle grâce à l'information et à la mise en commun de données d'expérience concernant le contrôle des émissions; c) l'élaboration de normes, de politiques et de textes législatifs en matière d'émissions; et d) le renforcement des capacités techniques et administratives du personnel technique et des décideurs dans le domaine du contrôle de la pollution.

^a Chine, Fédération de Russie, Japon, Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée.

28. L'ampleur et le rythme de l'urbanisation dans la région sont sans précédent et les villes doivent maintenant faire face à des problèmes étroitement liés les uns aux autres en matière de viabilité écologique, de pauvreté et de vulnérabilité croissante aux changements climatiques et autres catastrophes et crises naturelles ou anthropiques. CITYNET (Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains) a été créé en 1987 avec l'appui de la CESAP, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'aider les autorités locales à améliorer la viabilité des établissements humains. Actuellement, CITYNET compte plus de 100 membres répartis dans 20 pays, dont la plupart sont des villes et des autorités locales de la région Asie-Pacifique.

Région de la CEE

29. Nombre de progrès décisifs ont été faits au niveau paneuropéen s'agissant de nouvelles approches de gouvernance tenant compte des trois dimensions du développement durable. Ils n'ont pas seulement permis d'améliorer la coordination et la coopération régionales mais ont également facilité une meilleure prise en compte de la durabilité dans le processus de prise de décisions à tous les niveaux. Le processus Environnement pour l'Europe est considéré comme un processus politique de haut niveau essentiel facilitant la coordination des politiques de l'ensemble de la région en matière d'environnement. Y participent tous les États membres de la CEE ainsi qu'un grand nombre d'organisations de la société civile de la région. Mené sous les auspices de la CEE, ce processus bénéficie également de la participation active des organismes des Nations Unies et d'autres entités régionales telles que l'Agence européenne pour l'environnement, l'Organisation de

coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe.

30. Ce processus a été non seulement essentiel à l'élaboration de conventions régionales et de normes harmonisées, mais a également servi à combler d'importantes lacunes et à faciliter l'échange de données d'expérience entre les États et les acteurs non étatiques, ce qui s'est avéré à son tour essentiel au niveau politique, législatif et institutionnel à l'échelon des pays. La CEE a négocié cinq traités concernant l'environnement⁴, qui sont tous actuellement en vigueur. Leurs organes directeurs bénéficient des services de secrétariat de la CEE qui les aide également à surveiller la mise en œuvre des traités.

Encadré 8

Principe n° 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

La CEE est la seule région à ce jour qui dispose d'un instrument juridique contraignant en vue de la mise en œuvre du Principe n° 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, à savoir la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus). Cette convention établit des liens entre les droits environnementaux et les droits de l'homme et entre l'obligation de rendre compte des gouvernements et la protection de l'environnement. Elle porte également sur le dialogue entre le public et les pouvoirs publics dans un contexte démocratique.

Amérique latine et Caraïbes

31. La coopération régionale est un outil important de collaboration concernant les piliers du développement durable dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Un certain nombre de forums régionaux ont fait du développement durable un élément de leur programme de base. Le système des Nations Unies, et en particulier la CEPALC, fournit un soutien d'ordre analytique et normatif à ces processus. L'Initiative Amérique latine et Caraïbes pour le développement durable a été lancée en 2002 et a pour principal objectif d'évaluer les progrès accomplis et de coordonner l'action permettant le développement durable des pays de la région. À cet effet, la CEPALC soutient la mise au point des indicateurs environnementaux, économiques, sociaux et institutionnels nationaux nécessaires à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative.

32. Au nombre des autres forums régionaux importants figure la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, créée en 1989, qui joue un rôle notable sur le plan sous-régional pour les ministres de l'environnement ou les autorités équivalentes. Faisant fond sur des positions communes, un ensemble

⁴ Conventions sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière; sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux; sur les effets transfrontières des accidents industriels; et sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

d'accords a été proposé pour la sous-région dans des domaines tels que la diversité biologique, les déchets dangereux et les forêts, assorti de différents projets relatifs à l'environnement et basé sur une stratégie financière ayant fait ses preuves. Le Marché commun du Sud (MERCOSUR) a établi un sous-groupe de travail sur l'environnement et adopté un accord-cadre sur l'environnement et le plan d'action correspondant ainsi que des initiatives de coopération concernant des questions spécifiques.

33. Depuis sa création, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a mené des projets dans des domaines tels que le développement des énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques et la sécurité alimentaire tandis que le Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes facilite le dialogue et la recherche d'un consensus sur l'environnement. La CEPALC apporte un soutien d'ordre analytique et normatif aux processus régionaux, notamment en établissant des rapports, avec la collaboration de l'ensemble du système des Nations Unies.

Encadré 9

Coopération régionale pour l'aménagement urbain

La Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes est la principale entité facilitant la coordination intergouvernementale et la coopération entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine du développement durable des établissements humains. Elle a fait de l'amélioration du milieu urbain et de la réduction de la vulnérabilité sur le plan de l'environnement des priorités. Lors de sa plus récente réunion tenue à Asunción en septembre 2011, les ministres et hauts responsables sont convenus de promouvoir une approche territoriale fondée sur les villes pour l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement urbain plus adaptées.

Région de la CESAO

34. Dans la région de la CESAO, un certain nombre d'initiatives régionales tentent de remédier aux problèmes de développement durable et de tenir compte des préoccupations prioritaires des pays membres, en particulier pour ce qui est de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements et de l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité des modes de production et de consommation dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et de la production. La CESAO soutient ces initiatives et processus en partenariat avec la Ligue des États arabes, notamment par le biais d'un certain nombre de mécanismes de coordination tels que le Mécanisme de coordination régionale et divers réseaux et projets.

Encadré 10

Coopération régionale en vue de la promotion d'un développement durable dans la région arabe

Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement est le mécanisme régional chargé de la coordination et de la coopération entre pays arabes pour toutes les questions ayant trait à l'environnement et au développement durable. Les recommandations du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe sont examinées par le Conseil et servent de base à l'élaboration d'un programme à long terme permettant une approche intégrée du développement durable dans la région. Au nombre des questions essentielles qui ont été examinées figurent les préparatifs de la Conférence Rio +20, les liens entre le commerce et l'environnement et l'amélioration des modes de production et de consommation durables. La Ligue des États arabes sert de secrétariat technique au Conseil et bénéficie du soutien de la CESAO et du PNUE à cet égard.

35. Au nombre des autres initiatives régionales figure le Conseil ministériel arabe de l'eau, qui fait porter ses efforts sur la mise au point d'un cadre juridique régissant la mise en commun des ressources en eau et les évaluations des effets des changements climatiques sur les ressources en eau et la situation socioéconomique difficile de la région arabe, et le Conseil ministériel arabe de l'électricité, qui axe son action sur l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et les projets d'interconnexion électrique. La CESAO apporte un appui de fond à ces processus.
36. Les ressources en eau de la région de la CESAO sont gérées grâce à un cadre de gestion intégrée transfrontière des ressources en eau. Ce cadre facilite le renforcement des capacités nationales et l'amélioration des stratégies des États membres pour ce qui est de la gestion des ressources en eau partagées et vise à créer un forum régional de dialogue et d'échanges entre pays membres.

Encadré 11

Coopération interrégionale

Toutes les commissions régionales ont accueilli les réunions préparatoires régionales de la Conférence Rio +20 qui ont permis la prise en compte des points de vue des régions dans les négociations mondiales en cours actuellement. Les documents issus des réunions régionales ont mis l'accent sur d'importantes spécificités régionales concernant des questions de fond ainsi que sur le cadre institutionnel de développement durable. Les commissions régionales jouent également un rôle important dans la coopération interrégionale. Elles s'emploient notamment toutes dans le cadre du projet d'efficacité énergétique globale 21 (GEE21) à promouvoir la coopération régionale en vue d'une amélioration de la gestion intégrée de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables au sein des cinq commissions régionales de l'ONU. L'un des produits essentiels de ce projet est une publication intitulée « Financer l'atténuation du changement climatique mondial ».

II. Initiatives prises dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale

A. Autres problèmes se posant aux gouvernements abordés par les commissions régionales lors de leurs sessions ministérielles et d'autres réunions de haut niveau

37. Les commissions régionales ont examiné en détail la plupart des questions mises en relief dans la première partie du présent rapport lors de sessions ministérielles et d'autres réunions de haut niveau tenues depuis la session de fond de 2011 du Conseil économique et social. Au cours de la période à l'étude, trois des commissions régionales, à savoir la CEA, la CESAP et la CESAO, ont tenu leurs sessions ministérielles annuelles ou biennales. Les détails des conclusions et résolutions adoptées lors des sessions figurent aux additifs 1 et 2 du présent document. La CEPALC tiendra sa trente-quatrième session à San Salvador en août 2012⁵.

38. La quarante-cinquième session de la CEA a eu lieu à Addis-Abeba du 22 au 27 mars 2012 et la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a eu lieu les 26 et 27 mars 2012. Le thème principal de la réunion a été la libération du potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondial. Les débats ont porté sur toute une série de questions ayant trait au financement du développement en Afrique, aux changements climatiques et au développement, à la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et à la promotion et à la mise sur pied de méthodes d'action coordonnées et intégrées facilitant une croissance équilibrée et durable et libérant le potentiel de développement des pays africains aux niveaux local, national et régional.

39. La réunion a adopté une déclaration ministérielle de principe et un certain nombre de résolutions sur différentes questions importantes pour les travaux de la CEA et de l'Union africaine, notamment la libération du potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondial, l'accélération de l'intégration régionale et l'amélioration des relations commerciales intra-africaines et la dimension régionale du développement.

40. Le thème principal de la vingt-septième session ministérielle de la CESAO, qui doit se tenir du 7 au 10 mai 2012 à Beyrouth, est le rôle de la participation et de la justice sociale dans la réalisation d'un développement durable et équilibré dans la région. Compte tenu de sa pertinence pour les pays de la région, ce thème sera abordé lors d'une table ronde ministérielle. La CESAO présentera un plan directeur conceptuel décrivant le rôle de la participation et de la bonne gouvernance dans la réalisation d'un développement juste, intégré et durable et soulignant les défis que les gouvernements se doivent de relever pour parvenir à la justice sociale. Les questions relatives au financement des petites et moyennes entreprises et à la création d'emplois seront également abordées à la table ronde de haut niveau sur les

⁵ L'additif 3 sera publié à l'issue de la session.

petites et moyennes entreprises qui se trouvent au cœur du développement du secteur privé et promeuvent une croissance durable et intégrée.

41. La soixante-huitième session de la CESAP se tiendra à Bangkok du 17 au 23 mai 2012. Le thème principal de la session est le renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique. Une table ronde ministérielle permettra d'examiner l'état actuel et le potentiel de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique et les grandes options susceptibles d'améliorer la coopération régionale. Un groupe de haut niveau sur la réalisation d'un développement intégré en dépit des turbulences et de la volatilité mondiales examinera les perspectives de la région face au ralentissement économique mondial et évaluera les solutions à apporter aux problèmes qui se font jour.

42. Au cours de la session, une consultation de haut niveau permettra aux pays de la région de donner leur point de vue sur les questions de réforme mondiale qui seront abordées lors du sommet du Groupe des Vingt (G-20) qui aura lieu au Mexique les 18 et 19 juin 2012. Cette consultation se tiendra pour faire suite à la requête formulée par la Commission visant à ce que le secrétariat de la CESAP serve de plate-forme pour coordonner les positions des pays en développement, en particulier ceux qui ne font pas partie du G-20, afin que leurs préoccupations puissent être entendues dans les débats politiques mondiaux.

43. La vingt-sixième session du Comité plénier de la CEPALC a eu lieu à New York les 28 et 29 mars 2012. Elle a permis aux États membres de la région d'examiner la situation économique et sociale dans son ensemble et les perspectives pour 2012. Les participants ont examiné le rapport portant sur les activités des organes subsidiaires de la CEPALC; les résultats de la coopération avec les entités intergouvernementales et régionales chargées de l'intégration de la région; et l'ordre du jour de la session à venir de la Commission.

B. Cohérence au niveau régional

1. Mécanismes de coordination régionale

44. La douzième session du Mécanisme de coordination régionale des organismes et entités des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et son programme NEPAD a eu lieu les 21 et 22 novembre 2011 à Addis-Abeba sur le thème du renforcement des capacités. Elle était coprésidée par la Vice-Secrétaire générale et le Président adjoint de la Commission de l'Union africaine. Au nombre des principales recommandations de la session a figuré l'adoption de modalités concrètes permettant d'assurer la cohérence et de créer des synergies dans l'appui au renforcement des capacités de la Commission, de son programme NEPAD et des communautés économiques régionales et celle d'une feuille de route facilitant l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités pour les communautés économiques régionales et le NEPAD. Le Mécanisme de coordination régionale a également recommandé l'établissement d'une équipe de travail permettant de rendre opérationnel le Mécanisme de coordination sous-régionale en Afrique de l'Est et en Afrique australe, en consultation avec les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales des deux sous-régions, afin d'assurer un appui coordonné des Nations Unies au programme d'intégration régionale desdites sous-régions.

45. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, les groupes du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ont fait en sorte que leurs activités soient mieux alignées sur les priorités de l'Union africaine et les programmes du NEPAD en mettant au point des plans d'action fondés sur les priorités des institutions de l'Union africaine. Les groupes et sous-groupes suivants ont collaboré avec succès avec leurs partenaires pour élaborer leurs plans : gouvernance; développement social et humain; environnement, population et urbanisation; eau, assainissement et hygiène; industrie, commerce et accès aux marchés; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; et sensibilisation et communication. Ces plans ont contribué au renforcement des efforts déployés en vue d'une programmation conjointe et facilité la cohérence et l'obtention de résultats optimaux.

46. Le Mécanisme de coordination régionale de la région de la CEE a tenu deux réunions au cours de la période faisant l'objet du présent rapport : a) une réunion officielle présidée par la Vice-Secrétaire générale en octobre 2011; et b) une réunion non officielle à Istanbul en mars 2012. Au cours de cette période, il a axé ses efforts sur l'élaboration du rapport intitulé *From Transition to Transformation: Sustainable and Inclusive Development in Europe and Central Asia* (De la transition à la transformation : développement durable et intégré en Europe et en Asie centrale)⁶, qui a été établi conjointement par 13 organismes sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale, des présidents régionaux du groupe des Nations Unies pour le développement, de la CEE et du PNUD et avec la contribution d'un certain nombre d'équipes de pays des Nations Unies dans la région. Le rapport examine de façon intégrée le développement durable dans la région paneuropéenne et comporte de nouvelles propositions d'action pour l'aider à gérer les changements nécessaires à une économie plus verte bénéficiant aux populations de l'ensemble de la région. Le Mécanisme de coordination régionale a également examiné la mise à jour annuelle de la CEE sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Europe et en Asie centrale; abordé le processus de mise au point des programmes de développement après 2015; et identifié les domaines d'action et les objectifs de développement revêtant un rang de priorité élevé pour la région qui devraient être examinés lors des débats mondiaux.

47. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes a établi un document interinstitutions coordonné par la CEPALC, qui a évalué les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en matière de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes 20 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. La version finale du rapport, qui porte sur le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes 20 ans après le Sommet « Planète Terre » et les progrès, lacunes et directives stratégiques en la matière, a été élaborée conjointement par 21 organismes et présentée lors d'une manifestation parallèle à la troisième réunion intersessions du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue le 27 mars 2012 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

48. Les réunions du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes se sont considérablement étoffées au cours de ces dernières années, aussi bien de par leur portée que de par le nombre de membres y participant et des activités menées.

⁶ Voir http://www.uneca.org/fileadmin/DAM/publications/oes/RIO_20_Web_Interactif.pdf.

En étroite collaboration avec la Ligue des États arabes, les bureaux régionaux des divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les réseaux de la société civile et les organismes de financement, le Mécanisme de coordination régionale a constitué un forum efficace permettant à ce vaste groupe d'agents du développement de débattre des données prioritaires de développement régional.

49. Ont participé à la seizième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes, qui a eu lieu les 25 et 26 novembre 2011, des représentants des organismes régionaux des Nations Unies, d'autres organisations régionales, de banques régionales et d'institutions financières internationales. Le Mécanisme a examiné les résultats du processus préparatoire de la Conférence Rio +20 dans les pays arabes et évalué les perspectives et difficultés potentielles pour ce qui est de promouvoir un développement durable dans la région. La réunion a recommandé la mise en place d'une équipe de travail chargée d'élaborer une note directive sur le développement durable dans le cadre de la Conférence Rio +20, qui comprendrait des orientations sur une réflexion collective concernant les objectifs de développement durable tenant compte des besoins et aspirations de la région. La réunion a également permis d'engager un dialogue productif entre les organismes des Nations Unies présents dans la région et d'autres institutions de financement, notamment la Banque islamique de développement (BID), concernant les possibilités de coordination du financement du développement et le potentiel d'un fonds arabe de développement et d'une coordination plus étroite entre les Nations Unies et la BID.

50. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique a tenu une réunion officielle, le 14 octobre 2011, présidée par la Vice-Secrétaire générale, organisée d'affilée avec une réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement consacrée à l'Asie et au Pacifique, afin de renforcer les synergies. Six réunions informelles spéciales ont également eu lieu, dont l'une a porté sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique concernant de programme développement des Nations Unies après 2015. La réunion officielle a notamment permis de mettre en relief les principaux problèmes concernant la région devant être abordés lors de la réunion du G-20 en novembre 2011; d'examiner les préparatifs communs de la Conférence Rio +20 et de contribuer à les faire avancer; d'affirmer l'attachement du Mécanisme de coordination régionale à l'initiative du Secrétaire général « Toutes les femmes, tous les enfants », et de se pencher sur la collaboration entre les Nations Unies et l'ASEAN dans le domaine de la gestion des catastrophes. Au nombre des activités clefs du Mécanisme au cours de la période considérée ont figuré : a) l'évaluation régionale conjointe des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, coordonnée par la CESAP, la BAfD et le PNUD, qui donne un point de vue régional commun sur ces objectifs et présente un plan d'application clair; b) la publication d'un document régional interinstitutions sur la Conférence Rio +20; et c) la mise en œuvre au niveau régional de la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

2. Amélioration de l'efficacité et de la cohérence de la collaboration des organismes des Nations Unies avec les organisations régionales n'appartenant pas au système

51. L'aspect régional du développement est reconnu comme étant essentiel à une action permettant de remédier de façon efficace et coordonnée à un nombre croissant de problèmes de développement. Les processus d'intégration régionaux et autres formes de coopération intrarégionale se sont accélérés et élargis. Nombre des initiatives gouvernementales et des consultations visant à atténuer les incidences des multiples crises – flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants, et crise financière – ont été lancées aux niveaux régional et sous-régional par des organisations et groupements régionaux qui sont devenus des acteurs importants dans la mise au point du programme de développement. Les commissions régionales collaborent activement avec les processus et cadres régionaux pour soutenir le développement dans leurs régions respectives, comme indiqué ci-après.

52. En Afrique, la structure de coopération au niveau régional entre la principale entité régionale ne relevant pas du système des Nations Unies, l'Union africaine, et l'ONU est bien définie. La coopération de longue haleine de la CEA avec la Commission de l'Union africaine et la BAfD a été encore renforcée par la revitalisation en 2010, du secrétariat commun Commission de l'Union africaine-CEA-BAfD, qui constitue le principal cadre de collaboration entre les trois grandes institutions panafricaines. Depuis 2006, ces trois institutions régionales ont continué de renforcer leur partenariat de manière générale en menant un dialogue actif et des consultations et en mettant en œuvre des programmes et activités conjoints dans divers domaines de développement présentant un intérêt dans le cadre du secrétariat commun. La CEA a également mis au point un programme important de collaboration avec les communautés économiques régionales afin de faciliter l'intégration et le développement régionaux pour toute une série de questions.

53. Il existe un long passé de collaboration entre la CEE et l'Union européenne, en particulier dans le domaine du transport des marchandises dangereuses, l'harmonisation de la réglementation concernant les véhicules, les règles et règlements concernant le transport de fret et de passagers, la facilitation du passage des frontières et l'environnement. La CEE collabore avec l'OCDE à la mise au point, à l'interprétation et à l'application harmonisée de normes agricoles de qualité et apporte son soutien à l'examen de la mise en œuvre des engagements pris par l'OSCE dans les domaines de l'économie et de l'environnement, notamment s'agissant de l'énergie, dans le cadre de ses compétences techniques et des ressources disponibles. La CEE coopère également activement avec la Communauté économique eurasienne, la Banque eurasienne de développement, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et l'Initiative de l'Europe centrale dans les domaines des normes agricoles, du développement des entreprises, de l'efficacité énergétique et de la sécurité routière.

54. La CESAP collabore étroitement avec des organismes sous-régionaux tels que l'ASEAN, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), l'Organisation de coopération économique, le Secrétariat du Forum des îles du pacifique, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Un élément important des relations de la CESAP avec l'ASEAN est la publication, en partenariat avec le Mécanisme de coordination régionale, du rapport *Striving Together: ASEAN and the*

UN (Efforts communs : l'ASEAN et l'ONU) en tant que contribution aux sommets de l'ONU et de l'ASEAN tenus en 2008 et 2010. La CESAP a joué un rôle clef de coordination et de facilitation dans le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'ASEAN qui a permis l'adoption, le 19 novembre 2011, de la Déclaration commune sur le partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU. La Déclaration fait tout particulièrement référence aux liens étroits existant entre l'ASEAN et la CESAP, notamment en sa qualité de facilitation du Mécanisme de coordination régionale.

55. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC fournit un appui à un certain nombre d'organisations régionales, notamment le MERCOSUR, l'Association latino-américaine d'intégration, la CARICOM, l'Union des Nations de l'Amérique du Sud, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et la Communauté andine, par le biais d'un certain nombre de mémorandums d'accord et d'accords de coopération. Nombre de ces organisations bénéficient des capacités intellectuelles et opérationnelles de la CEPALC, qui leur permettent de faire progresser leurs propres objectifs institutionnels d'acteurs régionaux. Un exemple concret est la contribution faite par la CEPALC par le biais de la mise au point d'un document de travail et d'un débat sur les possibilités de convergence et de coopération régionale lors du Sommet de haut niveau des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui a eu lieu à Cancún (Mexique) en 2010 et de deux publications conjointes CEPALC-Union des nations de l'Amérique du Sud, *UNASUR: Un espacio de desarrollo y cooperación para construir* (UNASUR : un espace de développement et de coopération à bâtir) (juillet 2011) et *UNASUR: Infraestructura para la integración regional* (UNASUR : une infrastructure d'intégration régionale) (mars 2012).

56. La CESAO et la Ligue des États arabes ont conclu un mémorandum d'accord détaillé qui met largement l'accent sur les questions relatives au commerce et au développement économique. La CESAO et la Ligue œuvrent également à la mise au point d'un nouveau cadre de coopération dans la région structuré autour d'une série de domaines clefs, notamment les statistiques, le développement économique, la politique commerciale et la facilitation du commerce, les transports, le développement durable, le renforcement des capacités en vue de l'adaptation aux changements climatiques, les questions relatives à la jeunesse et à la population et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le cadre portera également sur des activités devant être appuyées par le Mécanisme de coordination régionale et la coordination de fond pour les préparatifs des réunions et manifestations régionales ou mondiales.

57. En dépit du niveau d'engagement important, les commissions régionales ont reconnu la nécessité pour l'ensemble du système des Nations Unies de réfléchir à son repositionnement et à sa participation à la nouvelle dynamique régionale et décidé de commanditer une étude intitulée *The Regional Dimension of Development and the United Nations System* (La dimension régionale du développement et le système des Nations Unies)⁷. L'étude est une initiative menée à l'échelon du système et se fonde sur les contributions de plus de 20 organismes des Nations Unies.

⁷ L'ensemble de l'étude peut être consulté à l'adresse ci-après : <http://www.un.org/regional/commissions/>.

58. L'étude montre que les organismes des Nations Unies sont très actifs au niveau régional et ont notamment signé plus de 150 mémorandums d'accord, accords et autres documents de collaboration avec plus de 30 organisations dans l'ensemble des régions. Elle tire des enseignements des difficultés et des lacunes existantes et contient des recommandations sur les façons dont les organismes des Nations Unies pourraient collaborer sous les auspices des mécanismes de coordination régionale pour mieux appuyer les initiatives et priorités régionales. Elle souligne également l'importance du régionalisme, lien essentiel entre les processus mondiaux et les initiatives nationales. Il y est demandé au système des Nations Unies de renforcer sa participation au niveau régional et de la rendre plus cohérente à cette fin, proposé de mettre au point des stratégies de fond précises et détaillées au niveau régional permettant aux organismes des Nations Unies de collaborer entre eux dans chaque région et de coordonner leurs interventions dans le cadre d'une stratégie collective globale de coopération avec les organisations partenaires et les parties prenantes, compte tenu des priorités et des spécificités régionales. La mise en œuvre de ces recommandations renforcerait encore les partenariats existant entre les commissions régionales et les organisations régionales ne relevant pas de l'ONU qui sont actives dans le domaine du développement. Il conviendrait de davantage mettre à profit les ressources des commissions régionales pour le bien des parties prenantes régionales et coordonner l'action du système des Nations Unies à cette fin.

C. Coopération interrégionale entre commissions régionales

59. Depuis la dernière période à l'examen, les secrétaires exécutifs ont tenu trois réunions ordinaires afin de renforcer encore la coordination et la collaboration entre les commissions régionales : en juillet 2011, à Genève, en marge de la session de fond du Conseil économique et social; en octobre 2011, à New York, en marge de leur dialogue avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; et en janvier 2012, à Beyrouth, sous les auspices de la Secrétaire exécutive de la CESAO, en sa qualité de coordonnatrice, par roulement annuel, des commissions régionales. Nombre des questions examinées dans le cadre de leur ordre du jour sont abordées dans le présent rapport, notamment l'appui apporté par les commissions régionales pour ce qui est de la cohérence à l'échelon du système des Nations Unies aux niveaux régional et mondial; les perspectives et contributions régionales en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015; la promotion de politiques renforçant l'inclusion et l'équité; les contributions régionales au processus de la Conférence Rio +20; et la coopération régionale en tant qu'outil important de développement. Ces questions ont été abordées dans le cadre du dialogue des secrétaires exécutifs avec le Conseil et la Deuxième Commission de l'Assemblée en juillet et octobre 2011, respectivement.

60. Les participants à une réunion de haut niveau sur la réforme et la transition vers la démocratie, organisée par la CESAO à Beyrouth les 15 et 16 janvier 2012, en partenariat avec toutes les commissions régionales, ont abordé les questions relatives aux défis que se doivent de relever les pays arabes du fait du réveil régional. Faisant fond sur les expériences des différentes régions, les participants ont axé leur attention notamment sur les problèmes économiques et sociaux à court terme auxquels étaient confrontés les pays en transition; le rôle de l'État dans le maintien de l'équilibre entre la croissance et la justice; la participation politique et

la réforme électorale; l'importance de la participation des jeunes au processus de transition; et les perspectives de la région dans son ensemble. La réunion a été ouverte par le Secrétaire général et le Premier Ministre libanais et y ont participé un certain nombre de chefs d'État et de ministres.

61. Grâce à la coordination de la CESAO, les commissions régionales ont lancé la production d'une publication conjointe prévue pour 2015 et devant être intitulée *Beyond 2015: A Future United Nations Development Agenda* (Au-delà de 2015 : le futur programme de développement des Nations Unies). Ce rapport offrira une approche intégrée pour la formulation du programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015 et fournira les principaux éléments, d'un point de vue régional, du programme de développement mis au point dans le cadre d'un processus interinstitutions au niveau mondial.

62. Les commissions régionales organiseront également une manifestation commune en marge de la Conférence Rio +20 en vue de mettre en relief la valeur ajoutée des approches régionales pour la promotion d'une économie verte dans le contexte de l'élimination de la pauvreté par le biais d'une intégration effective des piliers du développement durable. La manifestation parallèle permettra de mieux faire comprendre le rôle des commissions régionales en tant que forum régional unique de promotion du développement durable dans leurs régions respectives.

63. Par ailleurs, les commissions régionales continuent de collaborer à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets interrégionaux au titre du Compte pour le développement, notamment dans le domaine du commerce, des transports, du développement durable et du développement social.